JEVIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 €
Siège social : 20, rue d'Iéna 72000 LE MANS

SIREN 852 609 940 RCS LE MANS

DECISIONS DU PRESIDENT
en date du 20 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt juillet à vingt heures trente,
Au siège social,

LE SOUSSIGNE :

Jean ROUSTIER,

agissant en qualité de **Président de la société "JEVIS"**, Société par Actions Simplifiée au capital de 500 € dont le siège social est sis 20, rue d'Iéna 72000 LE MANS, immatriculée sous le numéro SIREN 852 609 940 au Registre du Commerce et des Sociétés du MANS,

a pris les décisions suivantes :

Première décision

Le Président, en application des dispositions de l'article 22 des statuts de la société, décide de nommer en qualité de Directrice Générale de la société, à compter de ce jour et pour une durée égale à celle de ses fonctions de Président, soit pour une durée illimitée : Madame **Virginie SUHARD**, demeurant 20, rue d'Iéna 72000 LE MANS.

Madame Virginie SUHARD, intervenant aux présentes, déclare accepter le mandat de Directrice Générale de la société "JEVIS" et déclare, en outre, n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à cette fonction qu'elle exercera dans les conditions prévues par la loi et les dispositions statutaires.

Elle sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social.

Deuxième décision

Le Président décide que Madame Virginie SUHARD ne percevra, jusqu'à décision contraire, aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directrice Générale.

Elle pourra toutefois prétendre au remboursement, sur présentation des justificatifs, des frais qu'elle aura engagés dans l'intérêt social.

Troisième décision

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par :

Le Président
Monsieur **Jean ROUSTIER**

Madame **Virginie SUHARD**
Directrice Générale
(faire précéder votre signature de la mention manuscrite :
"Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale")

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale